



PAR COURRIEL

Québec, le 4 avril 2025

Monsieur Jimmy Brisebois
Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre
dq@ridl.ca



INFORMER

**Objet : Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique à Mont-Laurier –
Questions complémentaires – DQ14**



CONSULTER

Monsieur,

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission chargée de l'examen du projet précité désire obtenir des renseignements complémentaires.



ENQUÊTER

Veuillez trouver, annexées à la présente, des questions dont nous souhaitons grandement recevoir les réponses d'ici le **8 avril 2025 à 16h** compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de chaque question avant d'y ajouter votre réponse.



AVISER

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Annie St-Gelais
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

p. j.

1. Concernant l'élévation maximale de 250 m du LET :
 - a. Selon quels critères/besoins cette élévation a-t-elle été déterminée ?
 - b. Les résultats de l'étude d'intégration au paysage ont-ils influencé cette élévation maximale? Veuillez élaborer.
 - c. N'eut été des résultats de l'étude d'intégration au paysage, quelle élévation maximale aurait été privilégiée?
2. La commission d'enquête a constaté des disparités dans les chiffres présentés dans la documentation fournie, notamment :
 - La contribution annuelle au fonds de gestion postfermeture varie entre 160 000 \$ (DA13, p. 5), 323 641,04 \$ (PR5.3.2, p. 152 PDF) et de 157 000 \$ à 224 000 \$ (DQ8.1, p. 13) ;
 - La compensation totale pour la perte de milieux humides varie entre 500 000 \$ (DA10, p. 23) et 340 000 \$ (PR5.3.2 p. 149 PDF) ;
 - Dans votre rapport annuel de 2023 (p. 6 PDF), les dépenses liées à l'enfouissement dans le LET existant, au traitement des eaux ainsi qu'au transport des matières résiduelles s'élèvent à 2 912 055 \$. Or, pour le projet d'agrandissement du LET, le coût annuel estimé de 2 870 000 \$/an (tableau du DA13, p. 5) est inférieur à celui de 2023, bien qu'il inclut des dépenses additionnelles comme celles des nouvelles cellules.

Conséquemment :

- a. Veuillez préciser quel chiffre doit être retenu pour la contribution annuelle au fonds de gestion postfermeture ainsi que pour la compensation liée à la perte de milieux humides. Par ailleurs, veuillez expliquer les écarts observés entre les chiffres présentés dans vos documents.
- b. Veuillez expliquer pourquoi l'estimation des coûts annuels pour le projet d'agrandissement du LET est inférieure à vos coûts liés à l'enfouissement dans le LET existant, au traitement des eaux ainsi qu'au transport des matières résiduelles en 2023, bien que le projet d'agrandissement du LET inclut des dépenses additionnelles.
- c. Veuillez nous transmettre une version actualisée du tableau DA13, p. 5 incluant une ventilation détaillée de chaque poste budgétaire. Précisez également à quoi fait référence le poste « Fonds vert ».

3. Le tableau ci-dessous a été élaboré à partir des estimations budgétaires présentées dans le DQ8.1, p. 10 et 16. Veuillez le compléter en fournissant les données manquantes pour le scénario d'enfouissement au LET de Rivière-Rouge.

Année	Nombre de portes	LET de Mont-Laurier		LET de Sainte-Sophie		LET de Rivière-Rouge	
		Quote-part	Coût à la porte	Quote-part	Coût à la porte	Quote-part	Coût à la porte
2025	19972	3 885 000 \$	194,52 \$	3 885 000 \$	194,52 \$		
2026	20200	4 156 000 \$	206 \$	6 015 510 \$	298 \$		
2027	20400	4 460 000 \$	219 \$	6 228 970 \$	305 \$		
2028	20600	4 624 000 \$	224 \$	6 385 300 \$	310 \$		

4. À l'exception de la tornade de 2019, pourriez-vous nous indiquer combien d'autres situations hors de contrôle ont entraîné une augmentation imprévue du besoin d'enfouissement depuis 2015 ?
5. Nous comprenons, d'après votre réponse à la question #2 du DQ13, que les matières de recouvrement ne sont pas incluses dans votre demande de 15 000 tonnes par an (ou 18 750 m³/an). Nous remarquons également que le volume total du projet d'agrandissement, soit 663 500 m³, inclut le recouvrement journalier et correspond à votre demande annuelle de 18 750 m³ multipliée par le nombre d'année d'opération. Si la capacité annuelle était atteinte chaque année, cela signifie que le LET ne pourrait pas contenir les matériaux de recouvrement journalier ou que sa durée d'exploitation serait réduite si ces matériaux y étaient intégrés. Pourriez-vous nous expliquer cette situation ?
6. Selon les plus récentes données du MELCCFP, en 2023, la RIDL a enfoui 77 tonnes de résidus d'ICI et 251 tonnes de résidus de CRD provenant de l'extérieur de la MRC. Pouvez-vous présenter les raisons pour lesquelles des déchets en provenance de l'extérieur de la MRC ont été acceptés dans votre LET ? S'agit-il d'une pratique récurrente ? Qu'en est-il des projections pour les prochaines années ?

7. Concernant les odeurs du LET existant, lors de la Séance publique d'information, vous avez affirmé que vous n'étiez « pas capables de mettre des puits » dans la section ouverte du LET existant, mais qu'une tranchée temporaire pourrait être mise en place en cas de problème « important » « qui perdure ».
 - a. Si vous optez pour un captage actif des biogaz dans le cadre du projet d'agrandissement, pouvez-vous confirmer que l'installation des puits de captage ne sera possible qu'une fois les cellules comblées et fermées ?
 - b. Dans le projet d'agrandissement, sera-t-il également envisageable d'utiliser des tranchées temporaires pour capter les biogaz en cas de problème important et persistant d'odeurs?